

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Saint-Thomas-d'Aquin)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **5 octobre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 700 539, propriété de la société Ukal Canada inc.

Cette demande consiste à permettre l'implantation de deux conteneurs de collecte de matières résiduelles dans la cour avant ayant front sur l'avenue Pion, pour la propriété sise au 7525, avenue Pion, alors que l'article 17.7.2 du règlement d'urbanisme numéro 350 ne permet pas l'implantation de conteneur de collecte des matières résiduelles en cour avant et ce, conditionnellement à l'aménagement d'un écran végétal opaque constitué d'une haie de cèdres ou d'arbustes d'une hauteur minimal de 2 mètres lors de la plantation devant la façade de l'enclos donnant sur l'avenue Pion.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 octobre 2020.

De plus, une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier suivant la publication du présent avis et ce, jusqu'à midi avant la séance du 5 octobre 2020. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière